



## CONVENTION D'ADHÉSION au programme « AVENIR MONTAGNES INGENIERIE »

### du territoire « Parc naturel régional du Luberon »

ENTRE

**Le Parc naturel régional du Luberon**, représenté par Dominique SANTONI, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon

ci-après, le « Territoire bénéficiaire » ;  
d'une part,

et

**L'Etat** représenté par Monsieur Christophe MIRMAND préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet coordonnateur du massif des Alpes,  
ci-après, « l'Etat » ;

AINSI QUE

**La Banque des Territoires**, représentée par Richard CURNIER, directeur régional PACA.

## Préambule

En application de l'article L. 1231-2.-I du code général des collectivités territoriales, sans préjudice des compétences dévolues aux collectivités territoriales et à leurs groupements et en articulation avec ces collectivités et groupements, l'**Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements mentionnés à l'article L. 5111-1 du présent code dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins dans le respect des articles L. 1431-1 et L. 1431-2 du code de la santé publique, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centre-ville et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques. A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

**La Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, partenaire privilégié des collectivités territoriales, **la Banque des Territoires** accompagne la réalisation de leurs projets de développement. A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, pour mieux répondre à leurs besoins. La Banque des Territoires s'est fixée comme objectifs de contribuer activement au développement de territoires plus durables, plus attractifs, plus inclusifs et plus connectés. Par son action, elle vise à offrir à tous les territoires un cadre de vie durable ainsi que des leviers de développement économique favorisant l'attractivité et la cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne les acteurs des territoires dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets d'avenir grâce à une large palette d'offres et de solutions : accompagnement amont et ingénierie, conseil, financement en fonds propres et en dette long terme, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés, gestion de mandats publics, exploitation.

Il est convenu ce qui suit.

## Contexte

Avenir Montagnes Ingénierie constitue le volet d'accompagnement des territoires en ingénierie du plan Avenir Montagnes présenté le 27 mai 2021 par le Premier ministre qui a pour ambition de construire, en lien étroit avec les acteurs des territoires de montagne confrontés à des défis structurels liés au réchauffement climatique et accentués par la crise sanitaire, un modèle touristique à la fois plus diversifié, résilient et durable.

Ce programme, financé par le Plan de Relance, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et co-financé par la Banque des Territoires (BDT), accompagnera une soixantaine de territoires de montagne dans la conception de leurs projets de transition. En complément des autres programmes interministériels pilotés par l'ANCT (Petites villes de demain, Action cœur de ville, etc.), Avenir Montagnes Ingénierie leur apportera un appui opérationnel et sur-mesure, afin d'élaborer, réorienter ou conforter une stratégie de développement touristique résiliente et durable.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales, économiques et environnementales, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Son objectif est de démontrer concrètement les transitions possibles vers de nouveaux modèles de tourisme, plus diversifié, résilient et durable, puis, de mutualiser et partager les expériences inspirantes. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transition du modèle du tourisme en montagne pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions développées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Dans le cadre du plan France Relance, il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires de montagne. Avenir Montagnes Ingénierie appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Avenir Montagnes Ingénierie est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme : les ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, Atout France, France Mobilités, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ou encore l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble des territoires de massif. Il est décliné et adapté localement.

Les **collectivités territoriales signataires du territoire bénéficiaire** ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme et ont exprimé leurs motivations, à savoir :

- coopérer efficacement dans le cadre d'une démarche novatrice, ambitieuse, mutualisée et complémentaire,
- élaborer conjointement une stratégie de développement touristique concertée,
- mettre en commun les moyens, projets et perspectives à l'échelle d'un territoire rural de montagne faiblement doté en ingénierie de projet.

Elles se sont engagées à :

- impulser ensemble une action collective et concertée face aux enjeux et défis nouveaux qui impactent fortement le territoire bas-alpin de montagne,
- maintenir l'attractivité du territoire ainsi que le taux d'emploi sur le périmètre candidat,
- développer de nouveaux modèles d'offres touristiques avec la fidélisation des clientèles de proximité, la mise en œuvre d'une politique spécifique pour les jeunes, le renouvellement des publics,
- gérer efficacement les ressources financières dont dispose le territoire en priorisant les investissements dans le cadre d'une offre diversifiée et durable.

## Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Avenir Montagnes Ingénierie « Parc naturel régional du Luberon » a pour objet d'acter l'engagement du territoire bénéficiaire et de l'Etat dans le programme Avenir Montagnes Ingénierie.

La Convention engage le territoire bénéficiaire à élaborer, réorienter, conforter et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie touristique vers un tourisme toutes saisons, cohérent avec les objectifs de transition écologique. Il devra être conforme aux objectifs du programme Avenir Montagnes, vers un développement touristique équilibré, respectueux de la biodiversité et des paysages, et responsable.

La convention prévoit pour le territoire bénéficiaire :

- le financement, sur une base forfaitaire de 60 000 euros par an pendant 2 ans, par l'Etat, d'un chef de projet dédié au programme par territoire sélectionné, pour accompagner la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de développement vers un tourisme plus durable, plus résilient et plus diversifié. La Banque des Territoires mettra à disposition en complément, pour chaque chef de projet, un accompagnement méthodologique au management pour accélérer la mise au point et l'organisation du projet, par l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié ;
- un soutien en ingénierie, par un accès direct à une offre thématique apportée par les partenaires du programme, comme la Banque des Territoires, France Mobilités ou Atout France (dont des outils d'aide à la décision comme les diagnostics de perspective d'enneigement), pour leur fournir les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet, en conformité avec les objectifs du programme ;
- l'accès à la communauté « Avenir Montagnes » afin de favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre massifs, sous la forme d'un club des territoires sélectionnés et d'une plateforme mise en place par l'ANCT.

La présente Convention a pour objectif :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation du territoire bénéficiaire, du comité de projet et les moyens dédiés par le territoire bénéficiaire ;
- de définir le fonctionnement général entre les parties, et le suivi de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la transition touristique ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec **les contrats territoriaux de relance et de transition écologique** qui ont été conclus entre l'État et la collectivité du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon.

Elle s'inscrit également en cohérence avec **la stratégie et plans d'actions de l'« espace valléen Luberon Lure »** inclus dans la convention interrégionale du massif des Alpes 2021-2027.

## **Article 2. Engagement général des parties**

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre au niveau national et au niveau du massif ; (ii) à mobiliser ses services chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités territoriales du territoire bénéficiaire s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- La Banque des Territoires s'engage à (i) à mobiliser au bénéfice de chaque territoire bénéficiaire un accompagnement au management de projet sous la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiées à des prestataires retenus dans le cadre d'un appel d'offre ; (ii) à faire bénéficier les territoires retenus d'expertises techniques sur des thématiques et enjeux spécifiques de transition territoriale ; (iii) à cofinancer la mise en place d'outils d'aide à la décision par le traitement des données.

En outre, les autres partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, les différents ministères, Atout France, France Mobilités, le CEREMA) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par le territoire bénéficiaire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

## **Article 1. Organisation du Territoire bénéficiaire**

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, le territoire bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre le territoire bénéficiaire, les collectivités impliquées et leurs services respectifs :

Le Parc naturel régional du Luberon travaillera en relation étroite avec les collectivités locales et leurs services « environnement » et « tourisme » dans toute la durée de la mise en œuvre du projet.

Un partenariat privilégié sera établi avec le Département de Vaucluse qui va prochainement missionner un stagiaire pour définir quels sont les sites à enjeux dans l'objectif de rédiger un cahier des charges sur la gestion des flux et la notion de capacité de charge des sites retenus à l'échelle départementale.

- La désignation d'un pilote de projet référent et l'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 2 de la présente Convention :

Un élu référent installera le Comité de projet et s'assurera du bon déroulé de la mise en œuvre du projet sur toute sa durée.

- Le recrutement d'un chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie qui assure d'un cofinancement sur deux ans du poste par l'Etat, via une aide forfaitaire de 60 000 euros par an, engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre des missions et recrutement sur profil tels que précisés en annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie ». Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. [Nombre et périodicité de rapports à préciser, au moins semestriel et renseigner l'annexe 2 « annuaire »]. Des clauses suspensives telles que précisées dans l'article 6, pourront conduire à un remboursement par le territoire bénéficiaire ;
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de transition touristique du territoire ;
- La présentation des engagements financiers des projets au Commissariat de massif des alpes et au délégué territorial de l'ANCT dans le département ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre :

Le Parc naturel régional du Luberon a bénéficié d'une première génération de programme Espace Valléen pour la période 2015-2020, ce qui lui a permis d'initier et de mettre en œuvre une stratégie territoriale intégrée et de participation avec les acteurs du territoire. L'objectif de cette nouvelle génération Espace Valléen 2021-2027 est de conforter cette gouvernance en place et de la renforcer en mobilisant l'ensemble des acteurs touristiques des bassins de vie qui composent le Parc du Luberon. Les méthodes et outils de gouvernance du projet « Avenir Montagnes Ingénierie » sont étroitement articulés avec l'organisation de la gouvernance de suivi du dispositif « Espace Valléen 2021-2027 », garantissant ainsi une cohérence de projet pour le territoire.

- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet, qui sont la base des orientations de la Charte du Parc naturel régional et au cœur du Contrat de Relance et de Transition Ecologique Luberon Lure.
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : Les habitants, les visiteurs et les acteurs du territoire, acteurs de la forêt et du tourisme et plus particulièrement les offices de tourisme déjà partenaires du Parc pour assoir une stratégie et une offre globale à l'échelle du Parc, sont associés à la mise en œuvre du projet. Le chef de projet veillera à favoriser les consultations et les propositions de travail en intelligence collective en particulier pour la construction des phases opérationnelles.
- La communication des actions à chaque étape du projet :

Une démarche de communication sera mise en œuvre dès les réunions préparatoires afin de diffuser clairement un message stratégique identifié visant l'implication globale des acteurs du projet.

. Comptes-rendus du comité de projet diffusés aux partenaires ;

. Communiqués de presse sur les temps forts du projet et appels-à-idées grand public et socio-professionnels ;

. Newsletters (lettre du Parc, communication auprès des offices de tourisme ...) envoyés aux élus et partenaires afin d'informer sur l'état d'avancement du projet.

## **Article 2. Comité de projet**

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par Patrick COURTECUISSÉ, vice-président du Parc naturel régional du Luberon. Il est appuyé par Alain FERETTI, le président et représentant de la Charte Forestière Luberon-Lure.

L'Etat, représenté par le préfet coordonnateur de massif ou le délégué territorial de l'ANCT, ou son adjoint, ou par le commissaire de massif, y participe également.

Les Partenaires financiers et les Partenaires techniques ou locaux y sont invités et représentés : Banque des Territoires, Région Sud, Départements, Présidents et représentants techniques des EPCI, Présidents et directeurs des offices de tourisme intercommunaux, représentants socio-professionnels.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Le Comité de projet est coordonné avec la gouvernance de la démarche actuelle du projet « Espace valléen Luberon Lure ».

## **Article 3. Modalités de versement de l'aide forfaitaire de l'Etat**

Le versement de l'aide forfaitaire de l'État au recrutement d'un chef de projet dédié, sur deux ans, de 60 000 euros par an, sera effectué dès la signature de la convention. Il sera porté par les crédits du programme 364 « Cohésion » de la mission « Plan de Relance ». **Une convention d'attribution de la subvention forfaitaire sera établie et signée par l'Etat et le territoire bénéficiaire.**

Cette aide forfaitaire sera versée pour la première année sur la base de la présente convention d'adhésion Avenir Montagnes Ingénierie signée.

Le versement de l'aide forfaitaire pour la deuxième année sera versé sur la base d'un rapport annuel, adressé au préfet de région coordonnateur de massif et au commissaire de massif, explicitant les actions menées et faisant le bilan des résultats de la première année.

Un rapport de fin de mission, à la fin de deuxième année, devra également être produit et envoyé au préfet de région coordonnateur de massif et au commissaire de massif.

## **Article 4. Clauses suspensives au paiement de l'aide forfaitaire pour le recrutement d'un chef de projet**

Le territoire bénéficiaire devra démontrer l'effectivité du recrutement du chef de projet qui est de sa responsabilité, dans le respect du cadrage du rôle et de ses missions tels que précisés en annexe 1.

Pour ce faire le territoire adressera au commissariat de massif, dans les meilleurs délais et dans un délai de six mois au plus, le Curriculum Vitae du chef de projet retenu, son contrat de travail, ainsi que sa fiche de poste.

Le territoire bénéficiaire devra rembourser intégralement l'aide forfaitaire perçue si le chef de projet n'est pas recruté ou une promesse de signature n'a pas été signée dans un délai de six mois après signature de la convention, si l'expérience du recruté n'est manifestement pas en adéquation avec la mission ou encore si les rapports d'activité attendus ne sont pas produits.

## **Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention**

La présente Convention est valable pour une durée de trente (30) mois maximum à compter de sa signature. En cas de disponibilités financières complémentaires ou en cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée du territoire bénéficiaire, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet coordonnateur de massif.

Durant ce même calendrier, le territoire bénéficiaire peut mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

## Article 6. Etat des lieux et stratégie de transition touristique du territoire

*Nota Bene : Cet article 6 reprendra synthétiquement les éléments majeurs présentés par le territoire bénéficiaire dans son dossier de candidature, ou pourra s'y référer directement en annexe si l'ensemble des éléments listés ci-dessous sont bien décrits dans le dossier de candidature. Il pourra renvoyer en annexe tout document jugé utile à la bonne appréhension de la stratégie et son intégration au contexte local ; le niveau de détail à apporter devra être adapté à une approche opérationnelle.*

### a- Evolution et situation du territoire

L'action du Parc naturel régional du Luberon s'inscrit dans la promotion d'un tourisme durable. Soucieux de la préservation d'un patrimoine naturel et humain hors du commun et qui fait l'attractivité de la destination, conscient des défis à relever face au dérèglement climatique, il s'engage à travers sa charte de territoire et pour les 15 années à venir, en faveur du développement d'un tourisme éco-innovant et éco-responsable.

Le Parc du Luberon est porteur, pour la seconde génération, du **programme Espace Valléen** : il déploie une stratégie construite collectivement et qui soutient la diversification d'une offre de qualité, à consolider sur les ailes de saison. Cette stratégie est développée à l'échelle de la Réserve de Biosphère UNESCO Luberon-Lure, coordonnée par le Parc naturel régional du Luberon. Le territoire est également désigné Géoparc mondial par l'UNESCO. La découverte géotouristique est un axe fort de la stratégie de mise en valeur et de découverte du patrimoine.

Une autre mission du Parc conduite à ce jour consiste en l'accompagnement des professionnels du Tourisme « **Marqués Valeurs Parc** », gage de la qualité des prestations proposées et de leur investissement pour diffuser et faire partager les valeurs des Parcs naturels régionaux.

Mais le territoire du Luberon est confronté à de nouveaux enjeux, déjà présents mais qui se sont exacerbés ces deux dernières années. La crise sanitaire a modifié les comportements avec un accroissement des « sorties » de proximité et une plus forte concentration du tourisme en destination France ; le Luberon bénéficie de cette tendance mais doit faire face, sur plusieurs sites, à des pics de fréquentations qui génèrent bien des problèmes :

- . pour les visiteurs, souvent déçus par des conditions d'accueil détériorées,
- . pour les habitants, confrontés à des arrivées massives de touristes...
- . et pour les sites, naturels notamment, dont certains sont désormais sous pression en terme de fréquentation et de fait fragilisés.

### b- Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la transition touristique

#### - Eléments clés du projet de développement touristique visé

[Préciser le projet de transition touristique vers un tourisme toutes saisons, durable et résilient, explicitant la stratégie de transition touristique, la cohérence des actions en cours avec cette stratégie et les actions à engager, en fonction du degré d'avancement du projet]

La stratégie de développement touristique durable du Parc naturel régional du Luberon est basée sur l'innovation et la transition écologique du territoire au travers la révision de sa charte. C'est l'ambition de « promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux » et d'œuvrer pour une **destination éco-touristique**. La programmation « Espace valléen 2015-2020 » a permis d'élaborer une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification touristique en toutes saisons. La nouvelle candidature « **Espace valléen 2021-2027** » a pour objectif de poursuivre et d'accélérer la **transition écologique et l'adaptation au changement climatique** du territoire **par le développement d'un tourisme diversifié, innovant et durable toute l'année**. Le

projet piloté par la chefferie "Avenir Montagnes" s'articule avec les opérations d'actions du dispositif « Espace valléen 2021-2027 ».

Afin de répondre à l'enjeu majeur accentué par les effets de l'évolution climatique sur notre territoire (hausse des températures, sécheresse, risques incendie, fermeture des massifs forestiers, dégradation des paysages ...), la stratégie de développement touristique durable du territoire se décline par les objectifs et les actions qui en découlent :

- L'accélération de la diversification touristique tout au long des 4 saisons
- La gestion des flux touristiques dans l'espace et le temps
- Le développement de l'offre de services pour l'habitant et le résident local afin de maintenir une qualité de vie en Luberon par la structuration des aménagements et des équipements
- La valorisation des patrimoines naturels et culturels à destination de tous les publics, et notamment des jeunes, par la réalisation de supports d'interprétation de découverte thématique, numérique ...
- L'éducation et la sensibilisation des habitants et des visiteurs aux enjeux de préservation des patrimoines, des paysages et de la biodiversité
- La promotion d'une image d'une montagne plus douce, plus accessible aux familles, aux amoureux de la nature, en recherche de lien et d'échanges avec les habitants qui valorisent les spécificités locales du territoire.

Plus que jamais, il convient donc de maintenir le juste équilibre entre la sauvegarde de l'intégrité des espaces naturels, leurs richesses les plus fragiles, et la qualité d'accueil que le public attend, la qualité de vie que le résident revendique. La crise sanitaire a modifié les comportements avec un accroissement des « sorties » de proximité et une plus forte concentration du tourisme en destination France ; le Luberon bénéficie de cette tendance mais doit faire face, sur plusieurs sites, à des pics de fréquentations qui génèrent bien des problèmes :

- . pour les visiteurs, souvent déçus par des conditions d'accueil détériorées,
- . pour les habitants, confrontés à des arrivées massives de touristes...
- . et pour les sites, naturels notamment, dont certains sont désormais sous pression en terme de fréquentation et de fait fragilisés

Dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie, le territoire bénéficiaire prévoit de se mobiliser spécifiquement sur la gestion de la surfréquentation.

Le premier axe de travail du projet concourant à la transition touristique est **d'anticiper les phénomènes et de construire des réponses adaptées pour préserver les sites et la biodiversité qu'ils accueillent**. Un site d'étude est d'ores et déjà clairement identifié. Il s'agit du **vallon de l'Aiguebrun**.

Outre ce secteur à enjeux, l'objectif est de proposer un accompagnement méthodique et opérationnel sur d'autres sites confrontés à des pics de fréquentation et d'anticiper pour d'autres, actuellement sans tension mais identifiés comme pouvant potentiellement l'être.

Le second axe de travail vise à enrichir l'offre touristique du territoire et d'orienter les visiteurs vers d'autres secteurs du Parc afin de désengorger les sites les plus fréquentés. L'axe de travail est **la valorisation de la ressource forestière en appui au tourisme**, source de bien-être pour respirer mieux. A travers le plan d'actions de la Charte 2019/2023, une volonté réelle et affichée d'accueillir du public en forêt est déclinée dans une fiche dédiée. L'objectif final serait donc :

- de structurer l'offre touristique,
- de l'enrichir de produits attendus par les clientèles actuelles (jeux de pistes et courses d'orientation ; parcours santé et sportif...)
- de favoriser une mise en réseau des acteurs de la forêt en y associant ceux du tourisme et plus particulièrement les offices de tourisme, déjà partenaires du Parc pour assoir une stratégie et une offre globale et à l'échelle du Parc. Un focus sera là encore fait sur la mise en avant de la biodiversité – observatoire ; outils pédagogiques avec en appui le pôle interne du Parc Mobilisation des Publics / Education à l'Environnement et au territoire.

#### - **Modalités de gouvernance de pilotage et de suivi du projet**

La gouvernance du projet est étroitement liée à la gouvernance de la stratégie « Espace valléen » qui mobilise l'ensemble des acteurs touristiques des bassins de vie que composent le Parc naturel régional du Luberon. De

manière opérationnelle, la gouvernance locale s'organise selon le schéma présenté. Le projet veillera à prendre en compte l'intégration des habitants en les associant à la réflexion pour la mise en œuvre des actions stratégiques.

#### - **Besoins estimés en ingénierie**

Le territoire bénéficiaire prévoit de se doter d'un chef de projet pour 1 ETP, qui travaillera sous l'autorité de la responsable du pôle « Agriculture et tourisme durables, Développement territorial » du Parc à la mise en œuvre et au suivi de la mission.

Le chef de projet jouera un rôle de coordination et pourra mobiliser les chargés de mission du Parc et des EPCI porteuses de CRTE dans les domaines concernés par le projet.

Le territoire bénéficiaire pourrait également mobiliser l'offre de services des partenaires du programme Avenir Montagnes. Il est notamment prévu d'engager pendant la période du projet une étude visant à mesurer la fréquentation (quantitative et d'information sur les publics) sur le secteur de Buoux qui devra déboucher sur des préconisations sur l'accueil et les aménagements à prévoir en tenant compte des offres du site (APN (escalade et randonnées) ; culturelles (fort et d'ici quelques années Château de l'Environnement). D'autres études de mesure des fréquentations pourront se révéler opportunes si le Parc intervient en accompagnement d'autres sites. Un appui complémentaire pourrait également être sollicité pour la construction de la stratégie pour une meilleure mise en tourisme et communication associée de certains espaces de forêt.

### **Article 7. Annexes**

Les documents suivants sont annexés à la convention spécifique et en font partie intégrante :

Annexe I : rôle et missions du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie

Annexe II : « fiche de poste » pour le recrutement de la chefferie de projet

Annexe III : modalités de gouvernance, de pilotage et de suivi du projet

### **Signatures**

Convention faite en 3 exemplaires, le

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220510-2022CS41\_RECT-DE

Monsieur Christophe MIRMAND  
Préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur

Madame Dominique SANTONI  
Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc  
naturel régional du Luberon

Monsieur Richard CURNIER  
Directeur régional PACA  
de la Banque des Territoires

## Annexe 1

### ROLE ET MISSION DU CHEF DE PROJET AVENIR MONTAGNES INGENIERIE

Ce document présente le rôle du chef de projet Avenir Montagnes et en détaille les missions. Il vise à accompagner les territoires sélectionnés dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chaque territoire, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

#### Rôle du chef de projet Avenir Montagnes

Ce poste dédié et créé dans le cadre du programme permettra d'accompagner la conception, la mise en œuvre, le pilotage et le suivi du nouveau projet de développement vers un tourisme plus diversifié, durable et résilient. Les enjeux liés aux partenariats financiers, la consolidation du projet en lien avec le CRTE, la communication et la concertation avec les habitants sont inclus dans le périmètre du poste.

Tout au long du déploiement du programme Avenir Montagnes, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet, par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit les besoins en ingénierie et coordonne la mobilisation des offres de service. Il appuie et conseille les instances décisionnelles du territoire engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux, (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés, ainsi qu'avec le commissariat de massif du territoire (ou en Corse avec le délégué territorial de l'ANCT). Il bénéficie de la communauté Avenir Montagnes pour se former, s'inspirer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Le poste de chef de projet devra être créé pour mener le projet de territoire et devra ainsi correspondre à l'échelle retenue. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et le pilote du programme désigné par le territoire qu'il appuiera dans sa mission. Ce pilote sera le référent direct et le superviseur du chef de projet.

#### Missions du chef de projet Avenir Montagnes =

##### Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le pilote référent du programme et le commissariat de massif (ou en Corse le délégué territorial de l'ANCT), stabiliser les intentions politiques et partenariales et formaliser le projet global de transition touristique, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires pour les thématiques pertinentes suivantes : diagnostics approfondis et accompagnements vers le développement d'une offre touristique durable et accélérant la transition écologique, valorisation de la biodiversité comme atout de développement local, innovation et transformation du parc d'hébergements touristiques et de loisirs, développement des mobilités durables du premier ou du dernier kilomètre, développement et promotion touristique des communes thermales, diversification agricole et développement d'une offre d'agro-tourisme, valorisation de la ressource forestière en appui au tourisme, développement d'une offre pleine nature diversifiée, sécurisation des activités en montagne, appui juridique et conflits d'usage, appui aux séjours de découverte en montagne, sensibilisation et formation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme Avenir Montagnes Ingénierie ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou l'objet d'avenants (projet de territoire, programmation, conventions diverses, ...).

##### Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires du territoire ;
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

- Mettre en œuvre et animer les offres de service retenues pour le partenariat financier et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Suivre le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire.

**Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :**

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels concourant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
- Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants et des usagers et des partenaires locaux.

**Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :**

- Participer aux rencontres et échanges ;
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

**Financement et recrutement du poste de chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie :**

Le recrutement du poste dédié de chef de projet est de la responsabilité du territoire de montagne sélectionnés.

Le co-financement sur deux ans d'un poste de chef de projet par l'Etat (via une aide forfaitaire de 60 000 euros par an), dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie, est conditionné au respect du rôle et des missions présentés ci-dessus, et sous réserve d'être totalement dédié à une démarche de transition des territoires vers un tourisme sobre et diversifié (ETP à 80 % a minima).

L'APEC pourra apporter ses conseils et un accompagnement dans le processus de recrutement du chef de projet, aux territoires sélectionnés qui souhaitent en bénéficier : (i) publier et mettre en visibilité une offre attractive ; (ii) rencontrer des candidats présélectionnés ; (iii) renforcer leur attractivité auprès de candidats potentiels en valorisant leur territoire et les missions confiées à leur chef de projet.

La Banque de Territoires mobilisera, via l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié, un appui méthodologique en management de projet à destination des chefs de projets pour les accompagner dans leur mission.

Une plateforme nationale sera développée par l'ANCT pour mettre en réseau les territoires et partager les expériences. Elle sera un lieu de communication de l'offre d'évènements (webinaires, formations, rencontres), et surtout, un lieu de partage et d'échange.

\*\*\*

**Annexe 2****FICHE DE POSTE POUR LE  
RECRUTEMENT D'UNE CHEFFERIE DE PROJET « AVENIR MONTAGNES INGENIERIE »****Le Parc naturel régional du Luberon recrute  
un(e) chef(fe) de projet Avenir Montagnes Ingénierie****Contexte et environnement professionnel du poste :**

Le Parc naturel régional du Luberon est porteur, pour la seconde génération, du programme Espace Valléen qui déploie une stratégie construite collectivement et qui soutient la diversification d'une offre de qualité, à consolider sur les ailes de saison. Cette stratégie est développée à l'échelle de la Réserve de Biosphère UNESCO Luberon-Lure.

Notre territoire est désormais confronté à de nouveaux enjeux, et notamment à l'indispensable régulation de la sur-fréquentation. La crise sanitaire a modifié les comportements avec un accroissement des « sorties » de proximité et une plus forte concentration du tourisme en destination France ; le Luberon bénéficie de cette tendance mais doit faire face, sur plusieurs sites, à des pics de fréquentations.

- pour les visiteurs, souvent déçus par des conditions d'accueil détériorées,
- pour les habitants, confrontés à des arrivées massives de touristes...
- et pour les sites, naturels notamment, dont certains sont désormais sous pression en terme de fréquentation, avec un devenir et une biodiversité associée clairement mis à mal.

Il convient donc de maintenir le juste équilibre entre la sauvegarde de l'intégrité des espaces naturels, leurs richesses les plus fragiles, et la qualité d'accueil que le public attend, la qualité de vie que le résident revendique.

**Missions principales et positionnement du Chef de projet :**

La mission du Chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie s'articule autour de deux axes de travail à conduire dans les deux années :

1. Accroître la connaissance, piloter des études de fréquentations, imaginer, construire des réponses adaptées pour préserver les sites et leur biodiversité, en concertation avec les acteurs du territoire (élus ; professionnels du tourisme ; habitants ; institutionnels)
2. Enrichir l'offre touristique et orienter les visiteurs vers d'autres propositions autour des sites les plus attractifs, par une mise en valeur touristique et la promotion de la forêt.

Le Chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie renforcera le pôle « tourisme » du Parc naturel régional du Luberon et travaillera en collaboration étroite avec le Chef de projet Espace Valléen.

Sous l'autorité de la Directrice du Parc naturel régional du Luberon, et l'encadrement de la Responsable du pôle Agriculture et Tourisme durables, Développement territorial, en relation avec les élus référents du projet, il/elle animera le projet de transition visé, qui étoffera l'offre touristique vers plus de diversification et de durabilité pour la protection et une meilleure connaissance partagée de la biodiversité du territoire.

Il/elle assurera la bonne coordination entre tous les partenaires sur la thématique d'intervention, la consolidation du projet en lien avec l'Espace Valléen, la communication et la concertation avec les habitants et leur intégration à la dynamique.

Il entretiendra des liens étroits avec les partenaires locaux ainsi qu'avec le Com

Il/elle mobilisera des compétences de développement territorial, d'animation et d'outils de gestion de projet. Il/elle contribuera à la fois au pilotage stratégique et au pilotage opérationnel du projet.

Il/elle fédèrera, associera et informera régulièrement les acteurs privés et publics de l'avancement du projet, pensera les actions de communication, de concertation et de co-construction avec les habitants, les usagers et les partenaires locaux.

Répartition prévisionnelle du temps de travail :

- 50% coordination du projet (animation du dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet) ;
- 25% analyses ; études et connaissances préalables pour l'accompagnement du territoire vers le développement d'une offre touristique durable et accélérant la transition écologique ;
- 25% participation au réseau national et local en lien avec la plateforme nationale développée par l'ANCT sur le programme : participation aux rencontres, webinaires, formations et échanges, contribution à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

**Profil, compétences, savoir faire et savoir être à mobiliser :**

- ✓ Bac + 4 ou 5
- ✓ Généraliste du développement local (aménagement du territoire, ...)
- ✓ Connaissance du fonctionnement des collectivités
- ✓ Expertise dans le champ du tourisme et de l'environnement (innovation)
- ✓ Maîtrise des méthodes d'analyse quantitative et qualitative – SIG et gestion des flux
- ✓ Approche sensible des paysages et aménagements
- ✓ Sens de l'écoute, qualités relationnelles,
- ✓ Capacités d'organisation, d'animation et de coordination des acteurs,
- ✓ Capacités rédactionnelles et d'expression orale,
- ✓ Pratique de l'outil informatique et bureautique (Word, Excel...), d'outils de PAO et de CMS,
- ✓ Autonomie et rigueur

**Conditions :**

- Poste à pourvoir début avril 2022 – Contrat de projet - CDD 24 mois
- Poste basé à Apt - Maison du Parc

**Permis B obligatoire**

### Annexe 3

#### Les modalités de gouvernance, de pilotage et de suivi :

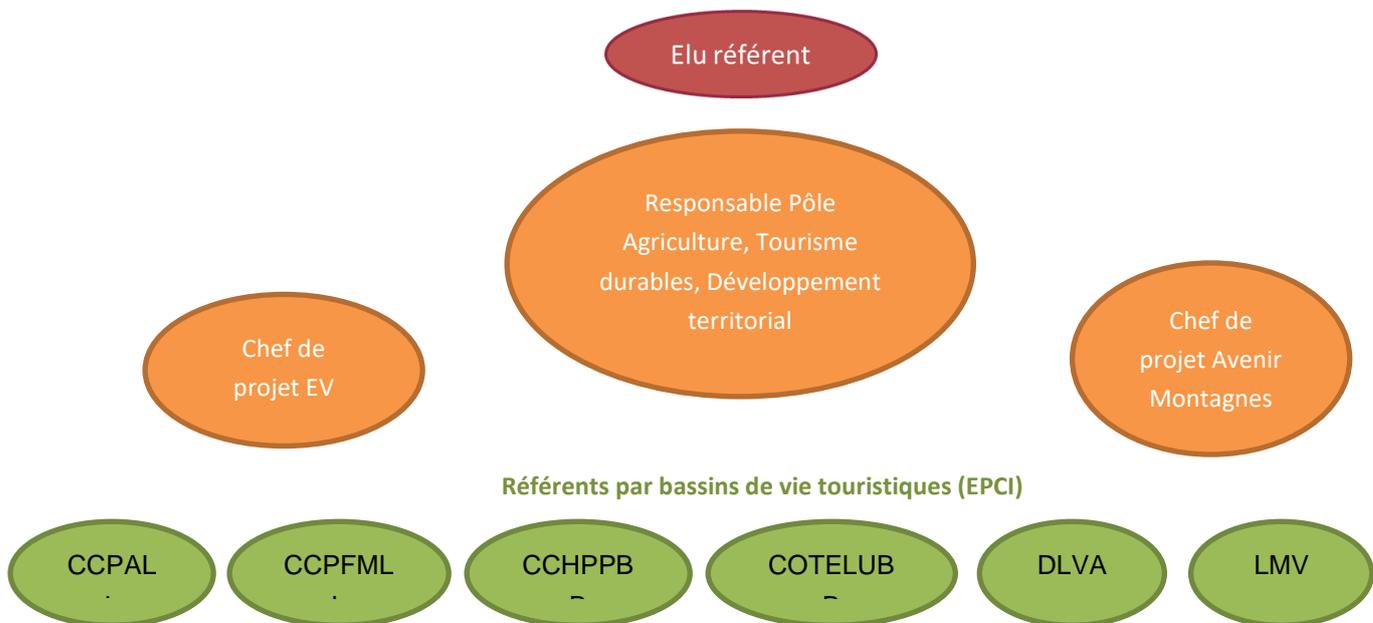
Le Parc naturel régional du Luberon a bénéficié d'une première génération de programme Espace Valléen pour la période 2015-2020, ce qui lui a permis d'initier et de mettre en œuvre une stratégie territoriale intégrée et de participation avec les acteurs du territoire.

L'objectif de cette nouvelle génération Espace Valléen 2020-2027 est de conforter cette gouvernance en place et de la renforcer en mobilisant l'ensemble des acteurs touristiques des bassins de vie que composent le Parc du Luberon. De manière opérationnelle, la gouvernance locale s'organise comme suit selon le schéma ci-dessous.

Dans le cadre du projet qui nous mobilise via le programme Avenir Montagne – Ingénierie, c'est une réelle opportunité de pouvoir s'appuyer sur l'acquis et le réseau du Parc du Luberon.

Ainsi, les mêmes modalités de gouvernance et de pilotage devraient être reprises en adaptant les partenariats aux zones et thématiques traitées.

Pour la mise en œuvre et le suivi, le chef de projet Avenir Montagnes travaillera en étroite collaboration avec le chef de projet Espace Valléen et la responsable du pôle Agriculture et Tourisme durables. Mais également avec les pôles Espaces naturels et mobilisation des publics déjà sollicités pour leur expertise dans l'écriture de cette candidature.



#### *Intervenants en animation sur les opérations : pilotage des projets*

Techniciens du Parc du Luberon, EPCI, communes, OTI, VPA, AD04, Vélo Loisir Provence, professionnels du tourisme, Office national des Forêts, Fédération de Randonnée Pédestre, hébergeurs, ...

**Equipe projet : expertise au service du territoire**

Le chef de projet « Avenir Montagnes » accompagnera la conception, la mise en œuvre et le suivi de développement touristique en transition.

Il sera intégré et participera au réseau des territoires lauréats (plateforme, centre de ressources, mise en partage des expériences inspirantes déjà conduites).

Pour un suivi partagé et des prises de décision collectives, le chef de projet organise réunions (autant que de besoins et de natures diverses), comités techniques et comités de pilotage :

- le **comité technique** rassemble les membres de l'équipe projet ; animé par le chef de projet « Avenir Montagnes », il prépare le comité de pilotage.
- le **comité de pilotage**, instance « politique » de suivi et de pilotage du projet ; présidé par l' élu référent, il se réunit à minima 1 à 2 fois par an. Il associe les élus des autres pôles associés au projet.

**L'articulation avec les autres démarches régionales ou infra régionales en cours sur le territoire**

Le programme « Avenir Montagnes » s'articulera avec les autres dispositifs en cours sur le territoire.

